

tenue sous la présidence de Monsieur TROTTIER, assisté(e)
de Madame HÉTIER-NOËL et Madame DIWO, Conseillères
En présence de Madame LOURTET , Rapporteure publique
Madame VIDAL, Greffière

10 heures 30

01) DOSSIER N° 2205605 RAPPORTEURE: Madame Claire DIWO

Titre de l'affaire ADD - condamner l'APHM à verser à Mme G la somme de 40 000 euros en réparation du préjudice subi.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame G	SCP PIETRA & ASSOCIES
Intervenant	CAISSE COMMUNE DE SECURITE SOCIALE DES HAUTES ALPES (CPAM)	
Défendeur	ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE MARSEILLE	SELARL WALGENWITZ AVOCATS (Cour)
Observateur	FONDS DE GARANTIE DES VICTIMES DES ACTES DE TERRORISME ET D'AUTRES INFRACTIONS	

02) DOSSIER N° 2107025 RAPPORTEURE: Madame Claire DIWO

Titre de l'affaire ADD - condamner l'APHM à payer à Mme T la somme globale de 23 906,25 euros au titre des préjudices subis.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame T	Maître JACOB Hélène
Intervenant	CAISSE PRIMAIRE CENTRALE D'ASSURANCE MALADIE DES B.D.R.	SCP BBLM & ASSOCIÉS
Défendeur	ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE MARSEILLE	SELARL CARLINI & ASSOCIES (Cour)

10 heures 30

03)	DOSSIER N° 2302784	RAPPORTEURE: Madame Claire DIWO
<hr/>		
Titre de l'affaire	Condamner l'APHM, la SHAM et l'ONIAM à réparer le préjudice subi par Mme B.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame B	Maître CIELLE-RAPHANEL Guislaine
Intervenant	CAISSE COMMUNE DE SECURITE SOCIALE DES HAUTES ALPES (CPAM)	SCP VINSONNEAU-PALIES NOY GAUER AVOCATS
Défendeur	ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE MARSEILLE RELYENS OFFICE NATIONAL D'INDEMNISATION DES ACCIDENTS MÉDICAUX	SELARL CARLINI & ASSOCIES SELARL CARLINI & ASSOCIES SELARL DE LA GRANGE ET FITOUSSI AVOCATS
<hr/>		
04)	DOSSIER N° 2303391	RAPPORTEURE: Madame Clotilde HÉTIER-NOËL
<hr/>		
Titre de l'affaire	Condamner le centre hospitalier d'Arles à verser la somme de 1 550 000 euros en réparation des préjudice subis par les consorts V.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame V Monsieur V Monsieur V	SCP PIETRA & ASSOCIES SCP PIETRA & ASSOCIES SCP PIETRA & ASSOCIES
Intervenant	CAISSE PRIMAIRE CENTRALE D'ASSURANCE MALADIE DES B.D.R.	SCP VINSONNEAU-PALIES NOY GAUER AVOCATS
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER D'ARLES	SELARL CARLINI & ASSOCIES

10 heures 30

05)

DOSSIER N° 2311289

RAPPORTEURE: Madame Clotilde HÉTIER-NOËL

Titre de l'affaire Condamner l'assistance publique des hôpitaux de Marseille à verser à Mme P la somme de 7 075 453,38 euros augmentée des frais d'assistance et d'expertise et à M. F la somme de 50 000 euros en réparation des préjudices subis.

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur

Madame P

Maître GARCIA Christophe

Monsieur F

Maître GARCIA Christophe

Intervenant

CAISSE COMMUNE DE SECURITE SOCIALE DES HAUTES ALPES
(CPAM)

SCP VINSONNEAU-PALIES NOY GAUER AVOCATS

Défendeur

ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE MARSEILLE

SELARL CARLINI & ASSOCIES

Arrêté le 12/05/2025

Le président du tribunal